

Lorsque vous souhaitez participer à un jeu, il est important de prendre connaissance du règlement. En effet, chaque jeu concours est organisé de manière précise et le règlement du jeu concours vous permet de parcourir les règles à suivre. Chaque article du règlement jeu concours vous apportera les informations nécessaires. Après l'avoir consulté, vous pourrez alors en toute connaissance vous inscrire et tenter votre chance, comme de nombreux autres joueurs l'ont déjà fait. Invitez vos amis à y jouer également.

## Règlement Jeu Concours Gratuit de OUISMS

### Article 1 : Organisation

La société GENE INFO, EURL au capital de 10000 Euro immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 485 035 935, dont le siège social est 382 chemin du Castellas, 84250 LE THOR propose sur le site Internet accessible à [www.ouisms.com](http://www.ouisms.com) une plate forme de jeux, à compter du 07 02 2012 et ceci pour une durée indéterminée.

### Article 2 : Participation

La participation est ouverte à toute société, commençant, artisan, entreprise individuelle domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'un ordinateur et d'une connexion internet. Un seul compte est autorisé par société (même raison sociale, même adresse, même email). Il est strictement nominatif et la société ne peut en aucun cas jouer sous comptes.

### Article 3 : Modalités

Pour participer, il suffit d'ouvrir un compte en remplissant le formulaire d'inscription. Le compte a une durée de validité de 1 an. Tout compte inactif pendant 12 mois consécutifs sera automatiquement supprimé.

### Article 4 : Information aux gagnants

Les participants sont informés par GENE INFO de leur gain par téléphone. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, GENE INFO se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente.

### Article 5 : Dépôt légal

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées, et de le publier par annonce en ligne sur le site. L'avenant sera alors déposé à l'huissier de justice dépositaire du règlement avant sa publication.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, à l'adresse suivante :

GENE INFO, 382 chemin du Castellat, 84250 LE THOR.

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site [www.ouisms.com](http://www.ouisms.com) . Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " *lettre* " en vigueur.

#### Article 6 : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. GENE INFO décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

#### Article 7 : Litiges et responsabilités

La participation aux jeux implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité .Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. GENE INFO tranchera souverainement tout litige relatif aux jeux et à ce règlement en accord avec l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités des jeux ainsi que sur les gagnants. GENE INFO se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ou un plusieurs jeux du site, dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### Article 8: Désignation du gagnant

Les tirages au sort seront effectués par un agent de reglement.com et déposés chez un huissier de justice parmi toutes les participations validées dans les délais. Les tirages au sort seront effectués mensuellement toutefois la société GENE INFO se réserve le droit de ne pas effectuer de tirage au sort s'il advenait qu'une période mensuelle ne lui permettait pas d'obtenir un minimum de 5000 participants au tirage au sort. Ce tirage serait à de moment là annulé du fait de ce manque de participants.

#### Article 9: Résultat du tirage

Le nom du gagnant pourra être communiqué à toute personne sur simple demande écrite et accompagnée d'un timbre adressée à la Société :

GENE INFO, 382 chemin du Castellat, 84250 LE THOR.

#### Article 10: Prix

Le tirage mensuel est doté d'un prix unique d'une valeur de 100 €. Le gagnant recevra son prix sous la forme d'un bon d'achat en grande distribution de 100€ ou de tout autre lot d'une valeur de 100 €.

#### Article 11: Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent GENE INFO à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée aux présents jeux sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les prix gagnés. De même, elle ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de leur livraison. Le délai d'expédition des lots est d'environ 90 jours. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

#### Article 12: Convention de Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeux de GENE INFO ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

#### Article 13: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Ils doivent préalablement vérifier qu'ils accèdent au site à partir d'un état dont la législation l'autorise de manière générale à jouer et en particulier à jouer à des jeux faisant intervenir le hasard. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

#### Article 14: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de GENE INFO et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à GENE INFO.

#### Article 15: Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

#### Article 16: Remboursement des frais de participation

Jeux gratuit sans obligation d'achat. Le remboursement des frais de connexion nécessaires à une participation effective au jeu (base forfaitaire de 5 minutes de connexion soit 0,21 euros) peut être obtenu sur demande écrite et devra être envoyé dans les 10 jours suivants la participation, en précisant la date de connexion, sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur.

Le timbre nécessaire à la demande de remboursement sera également remboursé sur demande écrite (tarif lent en vigueur, base 20g).

La demande doit être adressée à la société organisatrice. Elle devra être accompagnée d'un RIB, une photocopie de sa carte d'identité, la date et l'heure de sa participation, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès (cette photocopie fera office de justificatif de domicile) et envoyée au plus tard le 31/01/2012 (cachet de la Poste faisant foi).

Attention : une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse) et par an sera acceptée. Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment une connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le présent règlement est déposé via [reglement.com](http://reglement.com) auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,  
Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>